



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**  
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault

Affaire suivie par : Cathy EMMA  
Courriel : udap.herault@culture.gouv.fr

Montpellier, le 14 mai 2025

Objet : La Grande-Motte – PLU – Procédure de modification n°1 – Avis UDAP  
Copie à : DDTM

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre demande d'avis concernant votre projet de modification n°1, prescrit par arrêté du 24 juillet 2024, de votre PLU approuvé.

Cette modification n°1 concerne :

- L'évolution de la règle relative aux implantations des constructions en limites séparatives dans le quartier des villas en zone UD afin d'autoriser des constructions, sous certaines conditions qui restent à définir ;
- L'évolution du règlement de la cave de Haute Plage en zone 1UDa3 dans le cadre du projet de réhabilitation de ladite cave ;
- La suppression de l'OAP du parking de haute plage (1UDa4), le projet ayant été abandonné.

Je vous informe que je n'émet aucune observation particulière concernant cette modification.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'architecte des bâtiments de France,

Cathy Emma